Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 12070
27 octobre 2009

L'avenir du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales («Centre Nord-Sud»)

Avis de commission[1]
Commission de la culture, de la science et de l'éducation
Rapporteure: Mme Maria Manuela de MELO, Portugal, Groupe socialiste

A. Conclusions de la commission

La commission de la culture, de la science et de l'éducation suit avec intérêt les activités du Centre Nord-Sud depuis sa création en 1989. Elle est d'accord avec le projet de recommandation présenté par la commission des questions économiques et du développement et souhaite souligner trois points en particulier:

– l'adhésion du Maroc, le 1er juillet 2009, premier pays non européen à devenir membre du centre, ce que notre commission avait appelé de ses vœux notamment dans son rapport sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée (Doc. 9626);

– le regret que seulement 19 des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe soient membres du Centre Nord-Sud;

– la nécessité de modifier le statut actuel du Centre Nord-Sud.

B. Exposé des motifs

1. Dans le cadre du projet de recommandation sur l'avenir du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales («Centre Nord-Sud»), présenté par la commission des questions économiques et du développement, l'avis de la commission de la culture, de la science et de l'éducation a été sollicité. Cet avis est basé sur une contribution du Centre Nord-Sud, que je tiens à remercier.

2. Mon compatriote et collègue António Braga avait déjà présenté l'avis de la commission en 2003, pour le rapport de la commission des questions économiques et du développement sur le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et sa contribution à la coopération pour le développement au XXIe siècle[2].

3. A la veille de la célébration de ses 20 ans, le Centre Nord-Sud attache une grande importance au projet de recommandation qui propose l'adoption, par le Comité des Ministres, d'une nouvelle résolution statutaire. Cette résolution permettrait de réaffirmer la pertinence du Centre Nord-Sud et d'adapter ses structures et son mandat à une réalité politique et à un environnement international qui ont beaucoup évolué depuis la date de sa création.

4. Fort de ses acquis et de son expertise, conscient des difficultés et défis rencontrés, le centre – à travers ses organes statutaires – a adopté en 2008 une nouvelle stratégie de consolidation et de développement. Cette stratégie porte d'ores et déjà ses fruits: la définition de priorités politiques et

1. Voir Doc. 12069.
2. Recommandation 1616 (2003) sur le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et sa contribution à la coopération pour le développement au XXIe siècle, Doc. 9893, avis de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. Braga.

stratégiques au regard du contexte international, une reconnaissance accrue, au niveau du Conseil de l'Europe et au niveau international, de son expertise en matière de dialogue Nord-Sud, le renforcement de la collaboration avec des partenaires internationaux clés (dont l'Union européenne) et l'adhésion de quatre Etats membres (dont un non européen) ont été concrétisés en très peu de temps. Cette nouvelle stratégie, encore en cours de réalisation, s'appuie fortement sur la collaboration avec la «maison mère» et notamment, son Assemblée parlementaire[3].

5. Dans ce contexte, la commission de la culture, de la science et de l'éducation considère que sa collaboration avec le Centre Nord-Sud revêt une importance toute particulière du fait des thématiques et des priorités communes. L'exemple le plus récent et le plus fructueux de cette collaboration a été l'organisation conjointe de la conférence sur le thème «L'éducation et le dialogue interculturel: former à la diversité et à la citoyenneté mondiale» (Praia, Cap-Vert, octobre 2008).

6. Il est proposé, ci-après: i. de dresser un état des lieux de la collaboration entre le centre et la commission; ii. de lancer de futures collaborations; iii. et de mettre en relief certaines recommandations du rapport de la commission des questions économiques et du développement sur l'avenir du Centre Nord-Sud pour les soutenir et/ou les compléter.

1. Etat des lieux de la collaboration entre le Centre Nord-Sud et la commission de la culture, de la science et de l'éducation

7. La collaboration entre le Centre Nord-Sud et la commission de la culture, de la science et de l'éducation se traduit de la manière suivante:

– référence au Centre Nord-Sud dans les documents les plus récents adoptés par la commission

8. Notre commission s'est référée, à plusieurs reprises, dans ses documents adoptés, au travail et à la pertinence du centre, notamment dans le domaine de la jeunesse. Elle a également appelé à l'adhésion des pays du sud de la Méditerranée au Centre Nord-Sud[4],appel repris dans la Résolution 1598 (2008): «Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb» (commission des questions politiques). Ces appels ont contribué à l'adhésion du royaume du Maroc au Centre Nord-Sud, en juillet 2009;

– participation des membres de la commission aux activités organisées par le Centre Nord-Sud

9. Notre commission a participé à certaines activités du centre liées au dialogue avec les pays du sud de la Méditerranée[5] et l'éducation[6]. Elle a également participé aux réunions du Forum de Lisbonne;

– participation du Centre Nord-Sud à des activités de la commission

10. Le centre a activement collaboré à certaines de nos réunions et colloques en lien avec le processus de paix au Proche-Orient, le dialogue interculturel[7] et les relations entre le Conseil de l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée[8];

3. Notamment dans le cadre de l'accord de coopération, signé en 2005 entre l'Assemblée parlementaire et le Centre Nord-Sud.

4. Rapport et Résolution 1313 (2003) sur la coopération culturelle entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée: «Il paraît souhaitable que tous ces pays (du sud de la Méditerranée) soient encouragés à participer d'avantage en adhérant notamment au Centre Nord-Sud», M. Lluís Maria de Puig.

Doc. 9893, avis de la commission de la culture, de la science et de l'éducation sur le rapport «Le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et sa contribution à la coopération au développement au XXIe siècle»: «L'Assemblée note avec encore plus de regret qu'au cours de cette même décennie, aucun pays du Sud n'a adhéré à l'accord partiel et considère que cette situation doit être changée. Elle invite le Centre Nord-Sud à encourager l'adhésion de pays du Sud et plus particulier du sud de la Méditerranée», M. António Braga.

5. Conférence «De la pauvreté à la dignité: Stratégies pour le développement social et la cohésion sociale en région euro-méditerranéenne» (Alexandrie, 28 juin-1er juillet 2002).

6. «Congrès paneuropéen de l'éducation à la citoyenneté mondiale» (Maastricht, 15-17 novembre 2002).

7. Audition sur la liberté d'expression et le respect des croyances religieuses (Paris, mai 2006).

8. Colloque «Culture et coopération entre l'Europe et les pays du sud de la Méditerranée: point de rencontre dans la culture» (Rabat, 8-9 avril 2002).

– organisation d'activités conjointes

11. La conférence sur le thème «Education et dialogue interculturel: former à la diversité et à la citoyenneté mondiale» (Praia, Cap-Vert, octobre 2008) a été organisée par notre commission et le Centre Nord-Sud en collaboration avec l'Assemblée nationale du Cap-Vert soutenue par le Gouvernement capverdien et placée sous les auspices de la présidence portugaise de la Communauté des pays de langue portugaise. Cette réunion avait pour but de faciliter le dialogue au sens du partage de points de vue et de bonnes pratiques, entre parlementaires et experts de l'Europe et de l'Afrique subsaharienne sur des questions prioritaires liées à l'éducation et au dialogue interculturel.

2. Perspectives de collaboration future entre le Centre Nord-Sud et la commission de la culture, de la science et de l'éducation

12. Sur la base de la collaboration déjà établie avec notre commission et dans le contexte de la nouvelle stratégie adoptée par les organes statutaires du Centre Nord-Sud, celui-ci considère que les thématiques suivantes semblent présenter un intérêt particulier pour une collaboration future avec l'Assemblée parlementaire, et notamment notre commission:

– éducation et jeunesse

13. L'objectif général du programme Education et jeunesse du Centre Nord-Sud est de sensibiliser davantage les Européens aux questions d'interdépendance et de solidarité via l'éducation et la jeunesse, et de promouvoir les relations et les contacts humains entre l'Europe, la rive sud de la Méditerranée et l'Afrique;

– éducation

14. Plus spécifiquement, l'objectif en ce qui concerne l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) est de soutenir le développement et le renforcement de stratégies et de capacités d'ECM, en ciblant les différentes institutions et acteurs de l'ECM dans le secteur formel et non formel.

15. Le Centre Nord-Sud développe les projets suivants:

a. adoption par le Comité des Ministres d'une recommandation sur l'éducation à la citoyenneté mondiale à destination des Etats membres du Conseil de l'Europe[9]: ce processus, lancé en mars 2008 sous les auspices du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'éducation (CDED), devrait aboutir au printemps 2010;

> *Notre commission participe à la préparation du projet de recommandation. Cette préparation pourrait être renforcée et le soutien au projet confirmé;*

b. mise en œuvre du programme 2009-2011 de renforcement de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne (dans le cadre de l'Accord conjoint de gestion signé avec la Commission européenne) par le biais de séminaires nationaux et régionaux et la publication de profils de l'ECM par pays;

> *Des membres de notre commission pourraient participer aux séminaires nationaux et régionaux, ainsi qu'au séminaire paneuropéen qui doit clore le programme en 2011;*

c. projet conjoint DG IV et Centre Nord-Sud «L'histoire des interactions dans la Méditerranée et entre la Méditerranée et les autres cultures et régions du monde», avec pour objectif de développer, avec des historiens et d'experts d'Europe et de la rive sud de la Méditerranée, un plan d'action sur l'enseignement de l'histoire;

> *Notre commission pourrait participer au projet;*

– jeunesse

16. Dans le domaine de la jeunesse, l'objectif est de former et de renforcer les capacités des jeunes et des organisations de jeunesse ainsi que de faciliter l'action politique axée sur la jeunesse dans les politiques de développement, en renforçant le rôle de la jeunesse en tant que force fondamentale de l'interdépendance Nord-Sud. Cette action s'inscrit notamment dans le cadre du suivi du Sommet Afrique-Europe de la jeunesse organisé à Lisbonne, en décembre 2007, à l'initiative du Centre Nord-Sud;

9. Cette recommandation apporte un soutien et reconnaît le travail du Centre Nord-Sud dans le domaine de la citoyenneté mondiale.

17. Les actions suivantes, intégrées dans l'Accord conjoint de gestion signé avec la Commission européenne et dans le Partenariat jeunesse entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, sont considérées prioritaires:

a. consolidation de l'Université africaine jeunesse et développement dont la première édition a vu le jour en 2009. La session annuelle de l'université africaine rassemble une centaine de dirigeants d'organisations de la jeunesse d'Afrique et d'Europe qui développent, ensemble, des activités de formation et la participation politique de la jeunesse dans le contexte de la coopération euro-africaine;

b. organisation de l'Université globale jeunesse et développement: espace unique de dialogue, réunissant près de 300 des représentants d'organisations et de mouvements de jeunesse du monde entier pour débattre, former, se former et définir des actions politiques sur les grandes questions à l'ordre du jour de l'agenda mondial;

Notre commission pourrait participer à ces deux activités;

– dialogue interculturel

18. Les objectifs et priorités du Programme dialogue interculturel du Centre Nord-Sud sont de contribuer, par le dialogue, au développement de la connaissance, des compréhensions mutuelles et des liens entre les différents acteurs des sociétés européennes et du sud méditerranéen. Le centre s'appuie sur la conception de dialogue interculturel prônée par le Livre blanc et sur les engagements politiques pris par le Sommet de Paris pour la Méditerranée (juillet 2008). Le centre s'appuie également sur le partenariat développé avec des acteurs clés du dialogue interculturel tels que l'Alliance des civilisations et la Fondation Anna Lindh;

19. Les thématiques suivantes sont au cœur du Programme dialogue interculturel du centre:

a. mise en place d'une plate-forme de dialogue euro-méditerranéen sur les migrations, constituée par des représentants de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, et coordonnée par le Centre Nord-Sud;

Le Centre Nord-Sud collabore avec la commission des migrations, des réfugiés et de la population de l'Assemblée parlementaire;

b. collaboration avec l'Assemblée parlementaire à la promotion du dialogue israélo-palestinien sous la forme notamment d'un forum interparlementaire Assemblée parlementaire/Knesset/Conseil législatif palestinien;

Le Centre Nord-Sud collabore avec la commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire;

c. séminaires de sensibilisation au Conseil de l'Europe et à son Centre Nord-Sud dans les pays du Maghreb avec pour objectif d'informer sur le travail de l'Organisation, d'inciter à une plus grande participation des pays du Maghreb aux activités du centre et d'explorer les possibilités d'approfondir la coopération entre ces pays et le Conseil de l'Europe;

L'Assemblée parlementaire et/ou ses commissions pertinentes pourraient participer aux séminaires;

d. conférences sur les femmes, acteurs de changement dans les sociétés méditerranéennes réunissant des décideurs politiques et des participant(e)s venu(e)s de tous les pays euro-méditerranéens;

Le Centre Nord-Sud collabore avec la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes de l'Assemblée parlementaire;

e. coopération interparlementaire Afrique-Europe: suivi de la Conférence sur «L'éducation et le dialogue interculturel: former à la diversité et à la citoyenneté mondiale» (Cap-Vert, 2008);

Notre commission pourrait collaborer à cette activité;

f. Université euro-méditerranéenne (EMUNI) créée à l'initiative du Gouvernement slovène et sous les auspices de l'Union européenne: le centre en est membre fondateur et s'attache à créer des synergies entre les programmes de l'EMUNI et les travaux du Conseil de l'Europe;

Notre commission pourrait collaborer à cette activité.

3. Mise en relief de certaines recommandations du rapport sur «L'avenir du Centre Nord-Sud»

– *modification du statut actuel du Centre Nord-Sud*

20. La nouvelle stratégie lancée par le Centre Nord-Sud et les résultats obtenus renforcent encore le rôle du centre comme instrument privilégié du Conseil de l'Europe dans ses relations avec les pays voisins et autres continents;

21. La proposition de modifier le statut du centre d'accord partiel élargi du Conseil de l'Europe en accord élargi est essentielle à cet égard: cette modification répondrait aux nouvelles priorités et développements du Centre Nord-Sud, en ligne avec les priorités stratégiques et politiques du Conseil de l'Europe, et permettrait d'octroyer au centre des moyens financiers en adéquation avec ces priorités. Cette modification permettrait aussi aux Etats non membres du Conseil de l'Europe de continuer à adhérer au centre;

– *actualisation du rôle du Centre Nord-Sud*

22. Il serait important que le rôle du centre soit mis en adéquation avec sa mission actuelle telle que référée lors du Sommet de Varsovie et renforcée par sa nouvelle stratégie. A cet égard, il est proposé d'ajouter le paragraphe suivant à son rôle: «fournir un cadre de dialogue et de coopération entre le Conseil de l'Europe et les pays ou régions non européens voisins, en particulier à travers l'éducation, la coopération de la jeunesse et le dialogue interculturel»;

– *coopération avec l'Union européenne*

23. L'implication de l'Union européenne dans le fonctionnement et les activités du Centre Nord-Sud, en s'appuyant sur le fait que la Commission européenne et le Parlement européen siègent dans son conseil exécutif, est essentielle. Elle devrait, dans la mesure du possible, être encore renforcée, notamment par l'inclusion du Comité des régions de l'Union européenne parmi les parties prenantes. Le 20e anniversaire devrait également être l'occasion de poser la question d'une adhésion de l'Union européenne en tant que telle au Centre Nord-Sud, prévue dès la création du centre et non encore réalisée.

Commission chargée du rapport: commission des questions économiques et du développement (Doc. 12069)

Commission saisie pour avis: commission de la culture, de la science et de l'éducation

Renvoi en commission: Renvoi 3451 du 23 juin 2008

Avis approuvé par la commission le 29 septembre 2009

Secrétariat de la commission: M. Ary, M. Dossow et M. Fuchs